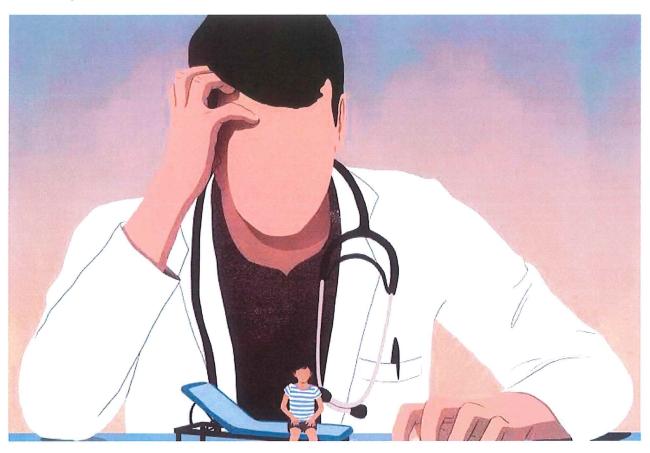
# LACROIX 17/03/21

## Inceste : libérer la parole à l'école

Par Pierre Sautreuil, le 17/3/2021 à 02h18

Le président de la République a souhaité qu'enseignants, infirmiers et travailleurs sociaux en milieu scolaire soient amenés à jouer un rôle croissant dans la détection des violences sexuelles intrafamiliales.



Anna (1) ne laissait rien paraître. Bonne élève de troisième dans le centre de la France, elle semblait timide et discrète, « comme une ado de son âge ». Jusqu'à ce qu'elle « craque », un matin de février, et confie à une surveillante qu'elle vit « des choses difficiles à la maison ». Conduite auprès de l'assistant social du collège, la jeune fille révèle que son frère la « caresse » à des endroits où elle « ne voudrait pas qu'on [la] touche ». Elle désigne sa poitrine et ses parties génitales. Les attouchements durent depuis qu'elle a 10 ans.

L'assistant social signale les faits au procureur de la République dans la matinée. « Il y avait urgence, le risque était toujours présent chez elle », explique-t-il à La Croix. Anna est prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance dans les heures qui suivent. Elle vit désormais en famille d'accueil, et reste aujourd'hui scolarisée dans le même établissement.

Chaque année, cet assistant social dit effectuer « un ou deux » signalements au procureur pour des faits d'inceste sur son secteur comprenant 1 500 élèves. À l'échelle du pays, les chiffres manquent pour évaluer combien les parquets en reçoivent chaque année, et combien de demandes de suivi sont adressées aux services sociaux.

« Dépistage » et prévention

Dans son discours du 23 janvier dernier, Emmanuel Macron a toutefois souligné le rôle privilégié de

l'éducation nationale dans la détection de l'inceste en annonçant la mise en place de deux rendez-vous de « dépistage » et de prévention dans le cadre des visites médicales obligatoires. Il a également chargé la nouvelle commission sur l'inceste et les violences sexuelles sur mineurs de créer des outils de repérage et de formation pour les professionnels de l'enfance et les enseignants.

### Inceste : la parole étouffée des victimes

«Nous ne sommes pas formés à la compréhension des mécanismes psychologiques à l'œuvre chez les victimes, admet Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat des enseignants de l'UNSA. Rédiger un signalement au procureur ou une information préoccupante pour les services départementaux est devenu, au fil des années, une activité régulière du métier d'enseignant. Mais ce n'est pas la même chose que détecter et prévenir. » Outre l'identification des signaux de détresse, il importe également que les enseignants puissent chercher l'appui des travailleurs sociaux et infirmiers scolaires, plus à même d'en identifier la cause.

«À la rentrée de février, une enseignante a repéré qu'une de ses élèves se scarifiait, et l'a orientée vers moi », raconte Christine (1), assistante sociale dans un collège de La Réunion. « J'ai expliqué à cette adolescente que son mal-être pouvait découler de blessures anciennes. » Celle-ci lui confiera avoir été violée plusieurs fois entre la maternelle et le CM1 par son grand-père, aujourd'hui décédé. Christine doit prochainement rencontrer les parents de l'élève afin de les informer de l'importance d'une prise en charge thérapeutique.

#### Construire un lien de confiance

Mais il arrive aussi que des élèves viennent eux-mêmes lui parler des violences sexuelles qu'ils subissent. Comme tous les professionnels interrogés par *La Croix*, Christine souligne l'importance des interventions en classe au sujet de l'éducation sexuelle, du harcèlement et de la violence, à l'issue desquelles les confessions ne sont pas rares. Tout aussi décisif : la création d'un lien de confiance entre les élèves et les professionnels des établissements scolaires.

«Le dépistage évoqué par le président de la République est une bonne idée, mais penser qu'un enfant va libérer sa parole devant un inconnu, c'est déconnecté de la réalité », affirme un infirmier en milieu scolaire. D'où la nécessité de construire ce lien dans la durée, à travers des lieux comme l'infirmerie où l'élève se sente en sécurité, ou au contact des assistants sociaux en collèges et lycées, dont le rôle est mal connu.

#### → NOTRE DOSSIER. Inceste, vaincre le silence

« On regrette de ne pas passer plus d'une ou deux journées par semaine dans chaque établissement », déplore Tiphaine Jouniaux, secrétaire générale du syndicat des assistants sociaux de l'éducation nationale (UNSA). Elle souligne aussi l'intérêt qu'aurait le déploiement de travailleurs sociaux dans les écoles primaires. « Les enseignants et directeurs d'école souffrent d'être seuls face à ces situations. Les situations que l'on trouve en 6e sont déjà souvent très enkystées. Par ailleurs, l'on a aussi des cas d'enfants auteurs de violences sexuelles. Plus l'on interviendra tôt, mieux ce sera. »

#### Signaler ou pas, le dilemme des médecins

Seuls les médecins fonctionnaires de l'éducation nationale, de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile sont soumis, comme les autres fonctionnaires, à l'article 40 du code de procédure pénale, qui rend obligatoire le signalement au procureur de la république.

À l'inverse, les médecins libéraux et les médecins hospitaliers se réfèrent à l'article 226-14 du Code pénal, qui précise seulement qu'il leur est possible de s'affranchir du secret médical pour effectuer un signalement.

Une autorisation plutôt qu'une obligation, qui les place dans une situation juridique précaire, affirment certains praticiens : qu'ils choisissent de signaler ou non, ils s'exposent à des poursuites. Faudrait-il dès lors rendre obligatoire le signalement ? Les médecins ne sont pas unanimes. Néanmoins, beaucoup s'accordent sur la nécessité d'une meilleure formation initiale et continue pour mieux détecter la maltraitance et l'inceste.

Pierre Sautreuil

#### (1) Prénom modifié